DEPARTEMENT DE L'YONNE

Arrondissement d'AUXERRE

MAIRIE
17 Place du Château
89560 COURSON-LES-CARRIÈRES

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-82

Circulation réglementée

Chemin de Villepot à la Saigne

Le Maire de Courson - les - Carrière (Yonne),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande en date du 03 septembre 2026 de la Régie des Eaux Puisaye-Forterre 89130 TOUCY sollicitant une réglementation de la circulation pour une pose de canalisation sur le Chemin de Villepot à la Saigne ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels travaillant sur les chantiers pendant la durée des travaux,

ARRÊTE :

Article 1 : Du 07 septembre 2026 au 06 octobre 2026, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur le Chemin de Villepot à la Saigne.

Article 2 : La circulation sera déviée localement, dans les deux sens, comme suit : Route départementale 104 - rue du Bois - rue de la Bèze - route départementale 9 – chemin de la Saigne (selon plan annexé au présent arrêté).
L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Le balisage, la signalisation réglementaire et les dispositifs de sécurité seront mis en place par les services techniques de la Régie des Eaux Puisaye-Forterre.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et affiché en Mairie de Courson-les-Carrières.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon (greffe.ta-dijon@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Article 6 : Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie du Groupement de Courson sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une notification du présent arrêté sera adressée par messagerie électronique à :

- La gendarmerie de Courson :cob.coulanges-la-vineuse@gendarmerie.interieur.gouv.fr ;
- La Régie des Eaux Puisaye-Forterre : regieeau@repf.fr ;
- L'unité Territoriale Routière (pour la RD 950) : regie-utr-auxerre@yonne.fr ;

A Courson-les-Carrières, Le 03 septembre 2026
Le Maire : Maryline THIEULENT

MAIRIE DE COURSON LES CARRIERES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
89560

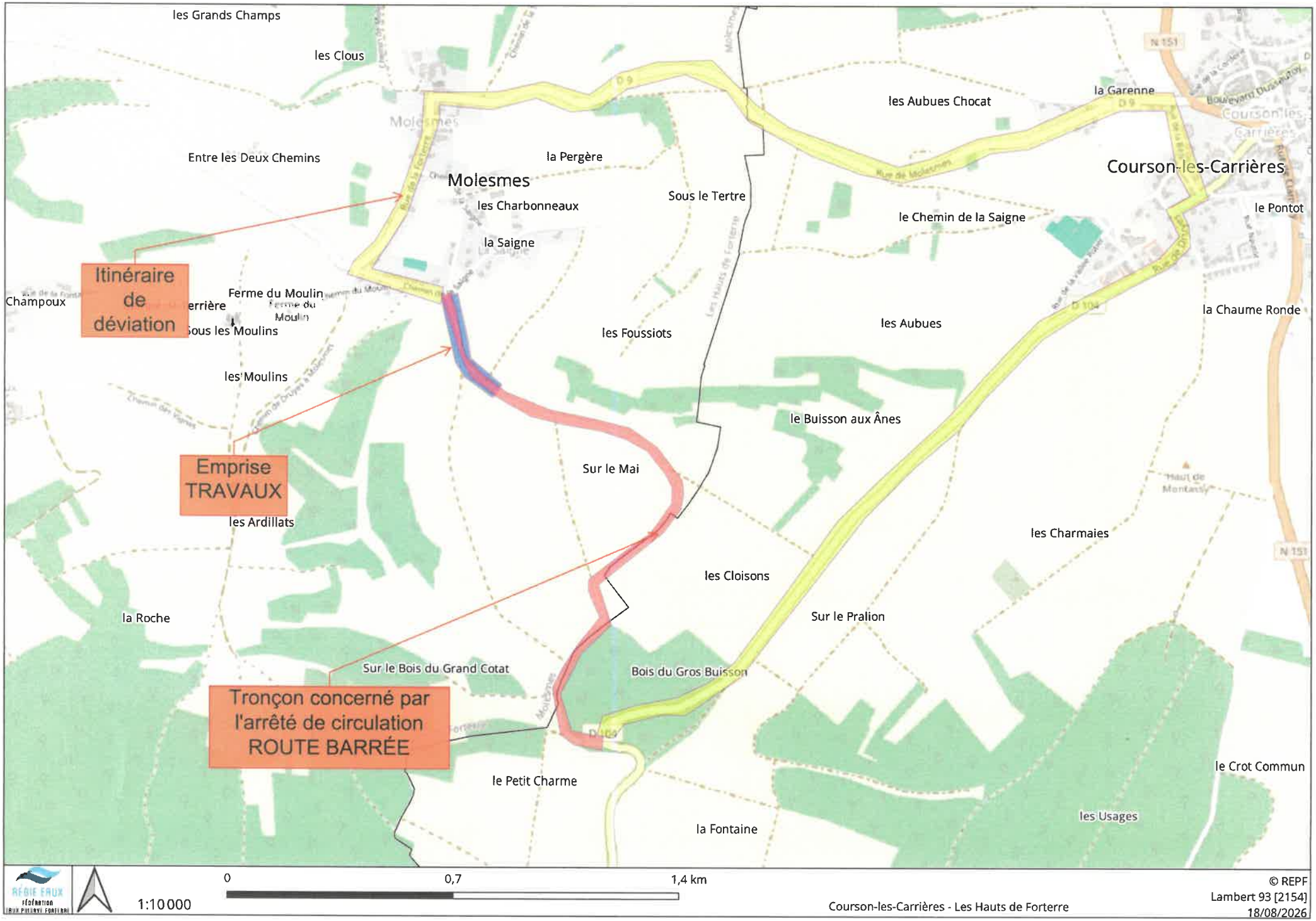
les Grands Champs
les Clous
Molesmes
Entre les Deux Chemins
la Pergère
Molesmes
les Charbonneaux
la Saigne
Sous le Tertre
les Aubues Chocat
la Garenne
Courson-les-Carrières
le Pontot
le Chemin de la Saigne
Itinéraire de déviation
Champoux
Ferme du Moulin
Sous les Moulins
les Foussiots
les Aubues
la Chaume Ronde
les Moulins
le Buisson aux Ânes
Emprise TRAVAUX
Sur le Mai
les Ardillats
les Charmaies
les Cloisons
la Roche
Sur le Pralion
Sur le Bois du Grand Cotat
Bois du Gros Buisson
Tronçon concerné par l'arrêté de circulation ROUTE BARRÉE
le Petit Charme
le Crot Commun
la Fontaine
les Usages
0
0,7
1,4 km
1:10000
Courson-les-Carrières - Les Hauts de Forterre
© REPF
Lambert 93 [2154]
18/08/2026